



DÉCLARATION D'ALEXANDRIE

Après la Déclaration de Barcelone, et surtout après Barcelone+10, à la fois les Etats membres du Partenariat euro-méditerranéen et la Commission Européenne ont souligné à plusieurs reprises et dernièrement dans la Déclaration de Catane du 29 janvier 2006, la nécessité des échanges de chercheurs et de membres de la communauté universitaire entre toutes les Institutions de l'Enseignement supérieur de la zone euro-méditerranéenne.

Dans l'histoire, quelques unes des contributions majeures à la Civilisation ont eu lieu tout autour de la Mer Méditerranée et les Universités de la zone euro-méditerranéenne souhaitent que cette contribution puisse continuer dans l'avenir.

En effet, on a de plus en plus compris l'importance, pour la construction d'un espace partagé de bien-être dans toute la Méditerranée, de la communication et des échanges intellectuels, communication qui n'a jamais été interrompue depuis la naissance des premières universités.

Ces échanges tiraient son origine de la conviction d'appartenir à la même communauté scientifique, qui n'avait pas de frontières, ni physiques, ni intellectuelles. En dépit de cela, le développement inégal des sociétés a souvent entraîné une fermeture de la vie universitaire, tout en brisant le principe d'universalité caractéristique de la communauté universitaire.

De même, les affrontements, les guerres, la pensée simplificatrice et radicale ainsi que la peur de l'autre, ont produit des communautés universitaires éloignées les unes des autres, que ce soit au niveau de ses discours académiques ou dans le débat scientifique.

Le développement harmonieux des deux rives de la Méditerranée s'exprime à travers l'harmonisation des systèmes universitaires. La modernisation de ses structures, l'accroissement de ses systèmes de contrôle de qualité, l'équilibre entre l'offre académique et les souhaits de la société civile et marché du travail, le développement de la liberté intellectuelle et du processus créatif, sont les aspects clef qui doivent assurer le développement de sociétés harmonieuses et libres.

Les Universités s'engagent dans la création d'une société libre et égalitaire en Méditerranée et s'impliquent dans ce processus de construction de cette modernité et de garantie de ce système de libertés.

Les membres de toutes les communautés universitaires partagent un système de valeurs qui facilite grandement le dialogue franc et égalitaire, sans discrimination de sexe, de race ni de religion, et qui garantit, aux sociétés qui savent l'utiliser, un développement social rapide et harmonieux.

Les universitaires de l'Europe et des Pays partenaires méditerranéens se reconnaissent comme membres d'une même communauté, détruisant les stéréotypes que les autres systèmes sociaux ont construit tout au long des siècles.

En accord avec les principes des Déclarations de Tarragona (2005) et de Tampere (2006), tous ces éléments positifs qui permettent aux Universités de se placer comme des agents principaux de stabilité et de paix en Méditerranéenne, sont parfois anéantis par les limitations que les systèmes politiques imposent.

D'une manière estimable et tout à fait exemplaire, tant le Partenariat euro-méditerranéen que la Commission Européenne ont cru que la mobilité entre les membres des différentes communautés universitaires aurait encouragé elle seule la création de systèmes universitaires euro-méditerranéens comparables.

Cette vision est certainement le fruit d'une expérience réussie – le programme d'échanges universitaires ERASMUS – qui a apporté une grande contribution à l'Europe. Ce dernier n'a pas seulement eu une incidence sur la communauté scientifique, mais également sur la formation de valeurs partagées entre tous les jeunes et les sociétés européennes. Il faut rappeler, quoi qu'il en soit, que la situation des universités euro-méditerranéennes n'est absolument pas comparable à celle des Universités européennes de 1987, année de création du programme Erasmus.

Sans aucun doute, des programmes récemment mis en marche par l'Union Européenne, tel que Erasmus Mundus External Cooperation Window, permettront à des milliers de jeunes de bénéficier de la connaissance d'autres sociétés. Cependant, malgré cette grande vertu, les programmes de mobilité dans la zone euro-méditerranéenne ne garantiront pas le progrès des sociétés qui soutiennent les systèmes universitaires. Au contraire, ils pourraient entraîner une «fuite des cerveaux» vers des pays où le développement technologique et scientifique est plus avancé, dépouillant ainsi davantage les systèmes moins développés.

L'objectif donc doit être la construction d'un espace de l'Enseignement supérieur partagé entre toutes les communautés universitaires de la Méditerranée.

Toutefois, pour aboutir à la création de cet espace partagé, il est nécessaire de connaître de manière approfondie et transparente, tous les systèmes universitaires et leurs rapports avec la société. Cette connaissance est fondamentale pour pouvoir appliquer des systèmes d'assurance qualité qui soient totalement horizontaux. Seule l'existence de ces standards rendra possible de manière égalitaire la reconnaissance des diplômes, des crédits, des plans d'étude et, par conséquent, l'échange des étudiants.

A cet égard, au nom des Universités, Réseaux, et Institutions réunies au IV Forum Euro-Méditerranéen des Universités en Alexandrie, l'EuroMed Permanent University Forum (EPUF) soumet les recommandations issues de leurs travaux du 11 et 12 juin 2007 à la Conférence euro-méditerranéenne des Ministres de l'Enseignement supérieur du Caire du 18 Juin 2007:

1. La consolidation des programmes d'échange de l'Union Européenne tels que Erasmus Mundus External Cooperation Window, en demandant aux États membres de faciliter la participation de leurs universités à ce type de programmes. L'EPUF demande également, à la Commission Européenne de considérer l'opportunité de discuter avec ses représentants les voies et les moyens d'améliorer certains aspects des programmes d'échanges.
2. Leur contribution à l'élaboration d'un livre blanc des Universités EuroMed qui permette de connaître en profondeur la situation de ces Institutions face à l'application des systèmes du processus de Bologne et l'application des principes établis dans la Déclaration de Tarragone.
3. L'adoption de procédures destinées à faciliter l'octroi des visas pour les chercheurs, enseignants, étudiants et gestionnaires d'universités.
4. La promotion des jeunes chercheurs de la zone euro-méditerranéenne, en encourageant leur travail scientifique, notamment par la mise en oeuvre, de programmes spécifiques de recherche, dans leur propres pays, pour les jeunes des Pays partenaires méditerranéens qui travaillent en réseau avec tous les Pays euro-méditerranéens.
5. Un soutien accru des initiatives des universités visant à réaliser une synergie avec la Société Civile. Dans ce sens, les initiatives de la Fondation Anna Lindh méritent d'être poursuivies et intensifiées.
6. L'accueil favorable, et si opportun, le soutien de l'initiative slovène d'établir une université euro-méditerranéenne à Piran dédiée aux masters et doctorats en études de la Méditerranée et de sa société. L'EPUF soutient cette initiative et invite les Ministres à encourager des actions similaires, tels que des programmes partagés de collaboration entre les universités euro-méditerranéennes.
7. La proposition au Partenariat euro-méditerranéen de créer une commission de travail mixte conjointement avec l'EPUF pour travailler sur les propositions ci-dessous présentées.

Alexandrie, 12 Juin 2007

CADRE DE L'ÉDUCATION SUPÉRIEURE DANS LA ZONE EUROMED

Reconnaissance de crédits

Nous proposons l'adoption, de la part des Universités des États qui ne l'ont pas encore fait (quelle que soit leur situation dans la zone euro-méditerranéenne), de l'European Credit Transfer System, dans le but d'unifier et d'établir des critères d'équivalence entre les différents plans d'études dans toute la zone.

Reconnaissance de diplômes

Nous proposons qu'une convention semblable à celle de la Haye (Convention Abolishing the Requirement of Legalisation for Foreign Public Documents) de 1961 soit promue qui inclue tous les pays euro-méditerranéens, comme un acte de priorité absolue pour créer une marque d'Éducation Supérieure euro-méditerranéenne.

Pour assurer la reconnaissance des diplômes et, pourtant, leur ultérieure validité dans le monde du travail, nous proposons d'établir le supplément au diplôme. La reconnaissance des titres doit comporter aussi leur reconnaissance "professionnelle" pour garantir ainsi l'insertion des diplômés dans le monde du travail dans toute la zone euro-méditerranéenne.

Doubles titres. Accords bilatéraux

Étant donné que dans l'actualité il est impossible de créer des programmes d'étude avec un double titre entre les Universités des pays du nord et du sud de la Méditerranée, nous demandons le support des Ministres à la proposition du Partenariat euro-méditerranéen d'établir des bases pour créer des accords bilatéraux très concrets qui rendent possible ce type d'études. Ce serait un premier pas vers la convergence des différents systèmes éducatifs de la zone.

Nous proposons aussi la création d'une Carte Universitaire Erasmus pour les universités du sud de la Méditerranée, la posant comme condition pour pouvoir participer aux programmes européens

Capacité d'attraction des universités du nord

À travers des programmes européens tels que l'Erasmus Mundus External Cooperation Window ou le 7th Framework Programme, nous demandons le support des Ministres pour promouvoir la recherche, à la condition qu'elle aille de pair d'une façon obligatoire avec une période d'études (dans le cas des étudiants) ou bien avec une co-tutelle (dans le cas des professeurs) dans l'université ou centre d'accueil.

Nous croyons que les Ministres doivent veiller aussi aux possibilités de mobilité du personnel administratif et de services.

Capacité d'attraction des universités du sud

Nous demandons le soutien des Ministres pour pouvoir établir des liens de relation directe entre les propres universités et les institutions de promotion de culture extérieure, de façon à faciliter l'utilisation des structures des Instituts de culture des états membres.

Polyglottisme

À côté des gestions de l'EPUF auprès de la Ligue Arabe et en particulier l'ALECSO (Arab League Educational, Cultural and Scientific Organization) et l'AARU (Association of Arab Universities) nous demandons le soutien des Ministres pour pouvoir encourager l'apprentissage de la langue arabe dans les pays européens et pour favoriser le développement de méthodes modernes et attrayantes destinées à cet apprentissage.

Étant donné qu'il est de plus en plus évident que la maîtrise de plus d'une langue est indispensable pour avoir de bonnes perspectives de futur, aussi bien au niveau personnel qu'académique et professionnel, nous demandons aux Ministres d'encourager et de stimuler des systèmes d'apprentissage des différentes langues des deux rives de la Méditerranée au profit de tous les étudiants.

Accueil

Nous demandons aux Ministres de promouvoir des accords entre les gouvernements pour exempter les étudiants boursiers de l'obligation d'avoir une certaine quantité d'argent déposée dans une banque.

Nous demandons aussi leur appui aux efforts des Recteurs pour encourager des initiatives au sein des associations d'étudiants (avec ou sans subventions de l'UE) afin de favoriser la figure de l'étudiant accompagnateur de l'étudiant étranger dans l'université d'accueil.

Dans ce sens et dans celui d'encourager les bons rapports entre les étudiants, nous proposons aux Ministres d'appuyer toute tentative de l'Association européenne d'étudiants ERASMUS-ESIB d'étendre leurs liens avec des associations partout dans la zone euro-méditerranéenne.

Problèmes de retour des diplômés supérieurs et des chercheurs

Nous demandons aux Ministres de chercher et d'appliquer des mécanismes efficaces pour que les étudiants ou les chercheurs faisant des séjours à l'étranger puissent (et désirent) retourner dans leur pays d'origine sans que leurs conditions professionnelles soient diminuées.

Dans ce sens, nous prions instamment les gouvernements et les propres universités de s'efforcer à créer et à pourvoir des bourses de travail et à établir des accords université-entreprise.

Mobilité et formation du personnel non académique

Nous proposons aux Ministres de donner support et de renforcer avec plus de ressources le programme de l'UE Tempus en ce qui concerne la formation du personnel non académique, pour que les propres universités puissent favoriser la mobilité de leur personnel, le stimulant avec des aides économiques et des facilités professionnelles. Nous proposons aussi la prise de mesures, le cas échéant, pour assurer la reconnaissance des pratiques et de l'expérience acquise dans la période de mobilité (y compris, à l'occasion, la mobilité virtuelle).

Systèmes de qualité

Nous proposons que les Ministres encouragent les contacts directs entre les agences de qualité étatiques et, à l'occasion, régionales, et aussi au niveau européen avec l'ENQA, afin de les insérer dans le travail réalisé par l'EPUF. Le Forum demande le support des Ministres pour pouvoir créer, avec l'aide des universités du nord et du sud, une agence euro-méditerranéenne de Qualité, EMNQA.

Visas: proposition de systèmes agiles

Afin d'humaniser les relations des personnes travaillant dans les universités, nous demandons le soutien des Ministres à notre proposition d'élaboration d'un formulaire officiel commun, reconnu par tous les états de la zone euro-méditerranéenne, avec le logo de l'UE et de chaque état membre, qui serve à faciliter les démarches en vue de l'obtention des visas. À côté du nom du sollicitant du visa figurerait les noms des universités impliquées.

L'EPUF demande aux Ministres leur support en vue de faciliter les démarches auprès des différents Ministères d'Affaires Étrangères, de façon que les Bureaux de Coopération Technique des pays de la rive sud de la Méditerranée veillent à la concession rapide de visas aux étudiants, personnel académique et de gestion des universités du sud, Nous demandons l'application des mêmes procédés que ceux déjà appliqués aux experts du sud qui collaborent avec des ONG du nord, procédés qui pourraient facilement être extrapolés au milieu universitaire. Tout cela sans préjudice des éventuelles négociations de l'EPUF avec l'UE pour assurer que les délégations de la CE dans les différents pays facilitent l'information nécessaire sur les procédés à suivre pour obtenir les visas et simplifier les démarches.

Système de bourses et de travail à mi-temps

Nous demandons aux Ministres d'échanger des expériences dans le domaine des bourses de formation pour les étudiants, offertes aussi bien par les propres universités que par les entreprises, de manière à faciliter l'insertion directe de l'étudiant dans le monde du travail, même avant la fin des études.

L'enseignement à distance et l'e-Learning

L'EPUF sollicite les Ministres d'accorder à l'enseignement à distance et l'e-Learning le rôle croissant que les nouvelles technologies lui permettent, en tant que complément fondamental de l'enseignement au présentiel en vue de créer la Communauté virtuelle Euromed.

L'EPUF sollicite également leur support à l'incorporation de la mobilité virtuelle aux programmes européens d'échanges, tels qu'Erasmus Mundus External Cooperation Window, activité fondamentale pour promouvoir la connaissance de la zone euro-méditerranéenne. La mobilité virtuelle doit viser les étudiants, le personnel académique et de recherche et le personnel de gestion et de programmes.